

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 11 décembre 2023 à 19h31 au Centre Intergénérationnel, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose, Luce Bouley et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Assiste également le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement et greffier-trésorier adjoint Jérôme Grondin. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence du conseiller Sylvain Jacques.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue;

2 Adoption de l'ordre du jour;

3 Comptes rendus des élus;

4 Correspondances:

- 4.1 Dépôt d'une demande de municipalisation provenant de l'Association communautaire des chemins de la presqu'île du lac du Huit;

5 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:

- 5.1 Adoption du procès-verbal du mois de novembre 2023;
- 5.2 Autorisation de paiement des dépenses du mois de novembre 2023;
- 5.3 Dépôt des états financiers non vérifiés au 30 novembre 2023;
- 5.4 Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes;
- 5.5 Transfert de montants à la réserve;
- 5.6 Affectation de réserves au budget courant;
- 5.7 Engagement et désengagement de montants sur le fonds de roulement;
- 5.8 Adoption du règlement numéro 297-23 concernant l'imposition du taux de taxes, des compensations et certaines modalités pour l'année 2024;
- 5.9 Services de première ligne : mandat à Me Antoine La Rue du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur avocats pour l'année 2024;
- 5.10 Trésorier adjoint (technicien comptable) : création du poste et lancement d'un appel de candidatures;
- 5.11 Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge : autorisation de l'entente;
- 5.12 Dénonciation de certains comportements sur les médias sociaux;

6 Aménagement, urbanisme et environnement:

- 6.1 Résolution de contrôle intérimaire dans le cadre de la refonte du plan et des règlements d'urbanisme;
- 6.2 Coopération intermunicipale concernant la gestion des permis et de l'inspection municipale : délégation de pouvoirs;
- 6.3 Nomination d'un fonctionnaire désigné à l'application du règlement numéro 2020-RM-SQ-4 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec;

7 Développement socio-économique:

- 7.1 Mesures d'aide aux citoyens 2024 : adoption;

8 Travaux publics et voirie:

- 8.1 Travaux sur la rue des Écureuils (projet no 2018-000) : recommandation de paiement numéro 2;

- 8.2 Travaux sur la rue des Écureuils (projet no 2018-000) : directive de changement;
- 8.3 Travaux de réfection de la rue Réjean et de la 1re Avenue Est (projet no 2020-022) : recommandation de paiement no 4;
- 8.4 Travaux de réfection de la rue Réjean et de la 1re Avenue Est (projet no 2020-022) : recommandation de paiement no 5 et réception provisoire;
- 8.5 Travaux de pavage sur le 7e Rang et sur un tronçon de la rue Jolicoeur (projet 2023-009) : réception provisoire et recommandation de paiement no 2;
- 8.6 Station de traitement d'eau potable du mont Adstock : engagement à réaliser les travaux correctifs;

9 Sécurité publique;

10 Loisirs, culture et vie communautaire;

11 Affaires diverses:

- 11.1 Affectation de surplus de règlement d'emprunt;

12 Période de questions;

13 Informations et activités à venir:

- 13.1 14 décembre 2023 à 17h00 : Soirée d'inauguration du nouveau chalet d'accueil au mont Adstock;
- 13.2 16 décembre 2023 à 17h00 : Parade de Noël et Soirée festive au Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher;

14 Autre;

15 Levée ou ajournement de la séance.

23-12-354 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

CORRESPONDANCES

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MUNICIPALISATION PROVENANT DE L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DES CHEMINS DE LA PRESQU'ÎLE DU LAC DU HUIT

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une demande de municipalisation des chemins de la presqu'île par l'Association communautaire des chemins de la presqu'île du lac du Huit.

AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

23-12-355 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2023

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal du mois de novembre 2023 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-12-356 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE NOVEMBRE 2023

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 1 244 319.03 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 NOVEMBRE 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 30 novembre 2023 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

23-12-357 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de fermer le bureau municipal du 22 décembre 2023 à 16h30 au 5 janvier 2024 inclusivement. Il est à noter que les citoyens peuvent communiquer en tout temps au service téléphonique de la Municipalité au 418 422-2135. Certaines demandes pourront être traitées et les urgences seront acheminées aux services appropriés.

23-12-358 TRANSFERT DE MONTANTS À LA RÉSERVE

ATTENDU que le conseil municipal souhaite réserver des sommes, qui n'ont pas été utilisées au cours du présent exercice, et les affecter à des réserves existantes ou en créer des nouvelles, pour des projets ou des dépenses futurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- d'affecter aux réserves distinctes le montant résiduel perçu en taxes de secteur comme c'est le cas habituellement;
- d'affecter un montant de 3 383.23 \$ à la réserve « Loisirs - 59 14029 000 » et de réserver ce montant comme aide aux coopératives;
- d'affecter un montant de 40 127.23 \$ à la réserve « Matériel roulant – 59 14034 000 »;
- d'affecter un montant de 40 000 \$ à la réserve « Plan de gestion des matières résiduelles – 59 14039 000 »;
- de transférer un montant de 30 000 \$ de la réserve « Lumière de rue – 59 14026 000 » à la réserve « Travaux et projet – 59 14032 000 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-12-359

AFFECTATION DE RÉSERVES AU BUDGET COURANT

ATTENDU que des travaux ont été réalisés en 2023;

ATTENDU que des montants sont disponibles dans des fonds réservés ou des réserves affectées à cette fin;

ATTENDU que s'il y avait un déficit généré dans le présent exercice suite aux vérifications comptables, le conseil municipal autoriserait de facto à puiser dans le surplus non affecté ou certaines réserves financières de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- de fusionner les réserves « Environnement - 59 14021 000 » et « Environnement 20-12-406 - 59 14037 000 » et de préserver seulement la réserve « Environnement - 59 14021 000 »;
- d'affecter au budget de l'année courante l'excédent de la somme de 59 425.83 \$ de la nouvelle réserve « Environnement - 59 14021 000 »;
- d'affecter les réserves correspondant aux différents postes budgétaires reliés aux secteurs pour compenser un déficit en lien avec ces dépenses;
- d'affecter le surplus non accumulé non affecté ou des réserves correspondantes pour compenser tout déficit de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-12-360

ENGAGEMENT ET DÉSENGAGEMENT DE MONTANTS SUR LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU que la Municipalité a procédé à la réalisation de travaux d'aménagement d'une piste cyclable entre le Parc national de Frontenac et le mont Adstock;

ATTENDU qu'il y a lieu de financer une partie de ces travaux par le fonds de roulement;

ATTENDU que la résolution numéro 22-07-249 prévoyait l'achat d'équipements roulants pour le Service des travaux publics et que le financement de ces achats était prévu au fonds de roulement;

ATTENDU qu'il y a lieu de désengager du fonds de roulement le montant résiduel relié à l'achat d'équipements roulants pour le Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- de financer au fonds de roulement sur une période de 5 ans un montant de 156 327.53 \$ relié aux travaux d'aménagement d'une piste cyclable entre le Parc national de Frontenac et le mont Adstock;
- de désengager du fonds de roulement un montant de 70 620.62 \$ initialement prévu pour l'achat d'équipements roulants pour le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-12-361

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 297-23 CONCERNANT L'IMPOSITION DU TAUX DE TAXES, DES COMPENSATIONS ET CERTAINES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU que le conseil se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, qu'il doit aussi pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la Municipalité;

ATTENDU que, conformément au paragraphe premier de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires et qu'ils jugent essentiel le maintien des services municipaux;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Municipalité peut réglementer le nombre de versements, les modalités de l'application de l'intérêt sur les versements échus ainsi que l'application de ses règles à d'autres taxes et/ou compensations municipales;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 4 décembre 2023;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 297-23 relatif à l'imposition des taux de taxes, de compensations et des modalités pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-12-362

SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE : MANDAT À ME ANTOINE LA RUE DU CABINET THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR AVOCATS POUR L'ANNÉE 2024

Sous la forme d'un abonnement annuel aux services professionnels de base, Me Antoine La Rue, avocat en droit municipal, exerçant son métier au cabinet Therrien Couture Joli-Cœur avocats, nous offre ses services.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- de renouveler notre abonnement aux services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur avocats pour l'année 2024;
- d'autoriser une dépense de 800 \$, taxes en sus, pour couvrir les frais d'abonnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-12-363

TRÉSORIER ADJOINT (TECHNICIEN COMPTABLE) : CRÉATION DU POSTE ET LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES

ATTENDU que le poste à la direction des finances n'a pu être comblé suite aux différents affichages;

ATTENDU que la description des tâches a été révisée;

ATTENDU la nécessité de combler des tâches découlant de la gestion des affaires financières de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- de créer un poste de trésorier-adjoint à titre de technicien comptable au sein du Service des finances et des services administratifs;
- de procéder à l'affichage dudit poste;
- d'informer le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 2902 et d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, les ententes relatives à la création de ce poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-12-364

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE : AUTORISATION DE L'ENTENTE

ATTENDU que l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge arrive à échéance;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler ladite entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- de confirmer, à la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, que la Municipalité d'Adstock accepte de renouveler, pour une période de 3 ans, l'entente de Services aux sinistrés qu'elle détient avec elle;
- de verser les sommes prévues à l'entente :
 - o 2023-2024 : 0.20 \$ par habitant;
 - o 2024-2025 : 0.20 \$ par habitant;
 - o 2025-2026 : 0.21 \$ par habitant;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le renouvellement de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-12-365

DÉNONCIATION DE CERTAINS COMPORTEMENTS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

ATTENDU que le conseil municipal a adopté une politique de communication encadrant les bonnes pratiques;

ATTENDU que le conseil municipal privilégie le respect dans les échanges entre les citoyens et la Municipalité;

TTENDU que la Municipalité reconnaît le droit à la liberté d'expression, mais rappelle que celle-ci s'accompagne aussi et surtout de devoirs et de responsabilités en matière de respect et de civilité;

ATTENDU le signalement de plus en plus nombreux de comportements inadéquats sur les médias sociaux et de leurs effets néfastes sur la mobilisation citoyenne;

ATTENDU que la Municipalité soutient les bénévoles et les organismes qui contribuent au dynamisme de la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- que le conseil municipal réaffirme l'importance qu'elle accorde à l'ensemble de ses secteurs et de leurs particularités;
- de rappeler les valeurs municipales promues et transmises depuis la fondation de la Municipalité à savoir la solidarité, l'équité et le respect;
- de prendre les moyens nécessaires afin de décourager tout message irrespectueux ou haineux, critique non fondée ou incitant à la désinformation et toute forme d'intimidation ou de harcèlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

23-12-366

RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE DANS LE CADRE DE LA REFORTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU qu'en vertu des articles 112 et 112.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut adopter une résolution de contrôle intérimaire;

ATTENDU que le plan et les règlements d'urbanisme sont en cours de refonte;

ATTENDU la consultation publique réalisée dans le cadre de la démarche;

ATTENDU que les résultats obtenus confirment l'objectif de la Municipalité de renforcer l'attractivité des noyaux villageois en misant sur le récréotourisme comme levier de développement du noyau villageois de Saint-Daniel;

ATTENDU l'importance de s'assurer de la compatibilité de certains usages avec cette vision de développement du noyau villageois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,

Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'interdire, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation du village de Saint-Daniel, toute utilisation du sol en lien avec la classe d'usage « Industries et activités du transport ou nécessitant les opérations de machineries lourdes, les entrepôts (i1) » tel que défini dans le règlement de zonage numéro 69-07.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-12-367

COOPÉRATION INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA GESTION DES PERMIS ET DE L'INSPECTION MUNICIPALE : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a adhéré à une coopération intermunicipale concernant la gestion des permis et de l'inspection municipale avec les municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Sacré-Coeur-de-Jésus, Saint-Joseph-des-Érables et Saint-Pierre-de-Broughton;

ATTENDU qu'il y a lieu de conférer les pouvoirs d'appliquer les règlements d'urbanisme et les règlements de nuisances aux inspecteurs de la Municipalité de Tring-Jonction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu de conférer à monsieur Steeve Breton et à madame Jessie Jacques les fonctions et les pouvoirs conférés par les règlements d'urbanisme et les règlements de nuisances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-12-368

NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-RM-SQ-4 CONCERNANT LES ANIMAUX ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU qu'actuellement seulement la directrice générale applique le règlement numéro 2020-RM-SQ-4 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner un fonctionnaire supplémentaire pour appliquer ledit règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu nommer Marie-Josée Turgeon à titre de fonctionnaire désignée à l'application du règlement numéro 2020-RM-SQ-4 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

MESURES D'AIDE AUX CITOYENS 2024 : ADOPTION

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire encourager la pratique de saines habitudes de vie, instaurer des mesures environnementales et inciter à l'achat local dans les différents secteurs de la Municipalité;

ATTENDU que les détails des modalités des mesures d'aide aux citoyens se retrouvent sur le site web de la Municipalité d'Adstock;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- de rembourser la différence du coût de l'accès annuel au Parc national de Frontenac pour le rendre accessible à 20 \$;
- d'accorder un rabais de 25 \$ pour tout nouvel abonnement à la salle de gym administré par le Comité des loisirs de Sacré-Cœur-de-Marie;
- d'accorder un rabais de 50 \$ sous forme d'achat local à la Coopérative de consommateurs de St-Méthode pour compenser l'adhésion comme nouveau sociétaire (à titre de citoyen et personne physique uniquement) (la Coopérative bonifie la mesure d'un 20 \$ additionnel);
- de rembourser 75 % du montant d'inscription pour les activités de loisirs externes à la Municipalité pour un maximum de 300 \$ par personne par année selon les activités admissibles et les modalités décrites sur le site web;
- de rembourser jusqu'à un maximum de 200 \$, pour certains produits d'hygiène réutilisables réduisant l'empreinte écologique et le volume des matières résiduelles;
- de rembourser un montant maximum de 50 \$ pour les contenants visant le compostage et la récupération des eaux de pluie achetés à Adstock;
- de rembourser un montant maximum de 200 \$ pour l'installation d'une borne de recharge électrique avec preuve de possession d'un véhicule;
- de participer pour un montant de 500 \$ au programme J'achète Adstock selon les modalités définies avec le CPI et le Domaine Escapad;
- de promouvoir les avantages préférentiels au mont Adstock à nos citoyens grâce à un partenariat avec la Coopérative de solidarité récréotouristique du Mont Adstock.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

TRAVAUX SUR LA RUE DES ÉCUREUILS (PROJET NO 2018-000) : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2

ATTENDU que l'entreprise Les Constructions de l'Amiante inc. a effectué les travaux du projet de prolongement de la conduite d'eau potable et réfection de la chaussée sur la rue des Écureuils;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 30 novembre 2023 émanant du directeur adjoint du Service de l'ingénierie et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'autoriser le paiement numéro 2 présenté par l'entrepreneur Les Constructions de l'Amiante inc. au montant de 469 918.57 \$, taxes en sus, pour les travaux du projet de prolongement de la conduite d'eau potable et réfection de la chaussée sur la rue des Écureuils.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-12-371 TRAVAUX SUR LA RUE DES ÉCUREUILS (PROJET NO 2018-000) : DIRECTIVE DE CHANGEMENT

ATTENDU que l'entreprise Les Constructions de l'Amiante inc. a effectué les travaux du projet de prolongement de la conduite d'eau potable et réfection de la chaussée sur la rue des Écureuils;

ATTENDU la présence d'amiante dans la structure de chaussée existante;

ATTENDU la nécessité de prolonger les travaux de la rue des Écureuils afin de procéder à un changement de ponceau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une directive de changement de 115 500.60 \$, taxes en sus, pour la modification des travaux sur la rue des Écureuils en lien avec la présence d'amiante dans la structure de chaussée existante;
- d'autoriser une directive de changement de 24 715.77 \$, taxes en sus, en lien avec les travaux de prolongement de la rue des Écureuils afin de procéder à un changement de ponceau;
- de financer la dépense à même les règlements d'emprunt numéro 186-15, 273-21 et 276-22.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-12-372 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE RÉJEAN ET DE LA 1RE AVENUE EST (PROJET NO 2020-022) : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 4

ATTENDU que l'entreprise Cité Construction TM inc. a effectué les travaux du projet de réfection de la rue Réjean et 1^{re} Avenue Est;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 7 décembre 2023 émanant du directeur du service de l'ingénierie et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'autoriser le paiement numéro 4 présenté par l'entrepreneur Cité Construction TM inc. au montant de 177 995.15 \$, taxes en sus, pour les travaux du projet de réfection de la rue Réjean et 1^{re} Avenue Est.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-12-373 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE RÉJEAN ET DE LA 1RE AVENUE EST (PROJET NO 2020-022) : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 5 ET RÉCEPTION PROVISOIRE

ATTENDU que l'entreprise Cité Construction TM inc. a effectué les travaux du projet de réfection de la rue Réjean et 1^{re} Avenue Est;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 7 décembre 2023 émanant du directeur du Service de l'ingénierie et des services techniques;

ATTENDU que Cité Construction TM inc. a soumis à la Municipalité une requête pour la réception provisoire des travaux;

ATTENDU la recommandation de l'acceptation provisoire des travaux par le directeur du service de l'ingénierie et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le paiement no 5 au montant de 45 349.35 \$, taxes en sus, présenté par l'entreprise Cité Construction TM inc. pour les travaux de réfection de la rue Réjean et 1^{re} Avenue Est;
- de procéder à l'acceptation provisoire des travaux conformément à la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des services techniques qui est conditionnelle à la réception des documents administratifs suivants :
 - o Quittances des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat;
 - o Certificat de la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail (CNESST);
 - o Certificat de la Commission de la Construction du Québec (CCQ) attestant qu'il a versé toutes les contributions exigées par la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-12-374

TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE 7E RANG ET SUR UN TRONÇON DE LA RUE JOLICOEUR (PROJET 2023-009) : RÉCEPTION PROVISOIRE ET RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 2

ATTENDU que l'entrepreneur Pavage Sartigan Ltée a effectué les travaux de pavage sur le 7^e Rang et sur un tronçon de la rue Jolicoeur;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 29 novembre 2023 émanant du directeur adjoint du Service de l'ingénierie et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'autoriser le paiement numéro 2 présenté par l'entrepreneur Pavage Sartigan Ltée au montant de 11 729.93 \$, taxes en sus, pour les travaux de pavage sur le 7^e Rang et sur un tronçon de la rue Jolicoeur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-12-375

STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DU MONT ADSTOCK : ENGAGEMENT À RÉALISER LES TRAVAUX CORRECTIFS

ATTENDU que la Station de traitement d'eau potable du mont Adstock dispose d'un logiciel de calcul en continu permettant de déterminer le taux d'élimination des protozoaires et des virus;

ATTENDU que le Règlement sur la qualité de l'eau potable exige un engagement de la Municipalité à effectuer les correctifs en cas de défaillance ou de modification du logiciel;

ATTENDU qu'il y a lieu de s'engager auprès du Ministère à apporter les correctifs prévus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu de s'engager à faire corriger le plus rapidement possible le logiciel de calcul en continu du taux d'élimination des protozoaires et des virus de la Station de traitement d'eau potable du mont Adstock s'il est constaté qu'une situation n'a pas été prévue dans le logiciel utilisé, si une défaillance a montré qu'une correction doit y être apportée ou si le logiciel doit être modifié en raison d'un changement dans les outils du Ministère ou dans la réglementation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

23-12-376

AFFECTATION DE SURPLUS DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ATTENDU que la Municipalité a taxé les citoyens pour le remboursement de la dette relié au règlement d'emprunt numéro 64-06 pour un montant de 51 998.81 \$ en 2023;

ATTENDU qu'il n'y a pas eu de paiement en capital pour l'année 2023, mais seulement des intérêts pour un montant de 17 618.60 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'affecter un montant de 34 380.21 \$ du surplus accumulé non affecté vers un surplus affecté à l'emprunt du règlement numéro 64-06.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

AUTRE

Monsieur le Maire procède au tirage dans le cadre du concours « Dessine-moi Adstock » qui servira à la production du calendrier 2024. Les heureux gagnants sont Félix Dostie de l'école Aux Quatre Vents et Alizée Jacques de l'école La Source et se méritent deux prix d'une valeur de 50\$ chacun. Le conseil municipal tient à remercier les élèves participants et les enseignants et enseignantes qui ont contribué à cette activité.

23-12-377

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de lever la séance à 20h50

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-
trésorière,

Pascal Binet

Julie Lemelin